BARAKA
Société à responsabilité limitée au capital de 4 750 000 euros
Siège social : 11, boulevard Jean Moulin
65000 TARBES
903 750 669 RCS TARBES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 18 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le dix huit novembre,
A dix heures,

Madame Sandrine BEKSTEIN, demeurant 20, rue du Milan Noir, 40660 MOLIETS-ET-MAA,

Propriétaire de la totalité des 47 500 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la Société BARAKA,

Associée Unique et seule gérante de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique décide de transférer le siège social du 11, boulevard Jean Moulin, 65000 TARBES au 20, rue du Milan Noir, 40660 MOLIETS-ET-MAA à compter du 30 novembre 2025.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique, en conséquence de la décision précédente, décide de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

« Le siège social est fixé : 20, rue du Milan Noir, 40660 MOLIETS-ET-MAA ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
Madame Sandrine BEKSTEIN

